

**EXTRAIT DU REGISTRE D**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Christian LAPALU (jusqu'à la délibération C2023\_41) et Mr Henri MARTIN (à partir de la délibération C2023\_42)**

**Séance publique du JEUDI 23 MARS 2023 à 18h00**

Date de convocation : 16 mars 2023

<b>Délibération</b>
<b>N°C2023_42</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>76</b>
<b>Votants :</b>	<b>67</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>56</b>
Bertrand MALQUIER	56
Nul :	4
Blanc :	7

**SECRETARE DE SEANCE : JAMMES Michel**

**PRESENTS : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; AMBROSINO Jean-Marc ; BANOS Eric ; BELART Xavier ; BESSE Jean-Baptiste ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; BOUTIE Catherine ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COURTIEL Aurélia ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; GERMA Alain ; JAMMES Michel ; KAISER Stéphanie ; LACOMBE Gérard ; LAPALU Christian ; LETEISSIER Gérard ; LUCIEN Gérard ; MAILLARD Sylvain, MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; NUNEZ Frédéric ; PAIRO Jacques ; PARRA Eric ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VICO Alain ; VITASSE Florence**

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BORSNAK Philippe ; COUSIN Sylvie ; GUENFICI Alexandre ; HERNANDEZ Joël ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MONTAGNIER André-Luc ; PY Michel**

**EXCUSES : BASTIE Yves ; CASTAN Luc ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; JANSANA Jean-Marc ; LENOIR Alexia ; PAVAN Gaëlle ; PECH Olivier ; VERGNES Magali**

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE : BELLOTTI-LASCOMBES Emma (délibération C2023\_73) ; BORSNAK Philippe (jusqu'à la délibération C2023\_40) ; CHARPENTIER Christine (à partir de la délibération C2023\_70) ; HERNANDEZ Joël (délibération C2023\_71) ; JULES Jean-Claude (délibération C2023\_73) ; MALQUIER Bertrand (délibération C2023\_71) ; MARTIN Henri (délibération C2023\_47) ; MOULY Didier (délibération C2023\_71) ; PY Michel (délibération C2023\_71) ; VIALADE Alain (délibération C2023\_47) ;**

**EXCUSES AVEC PROCURATION : CHING Monique ; HUYNH-VAN Nathalie ; PINET Marie-Christine ; RIO Jean-Louis**

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : CHARPENTIER Christine (jusqu'à la délibération C2023\_69) ; COUSIN Sylvie (à partir de la délibération C2023\_45) ; GUENFICI Alexandre (à partir de la délibération C2023\_45) ; JULES Jean-Claude (jusqu'à la délibération C2023\_72 et à partir de la délibération C2023\_74) ; MONTAGNIER André-Luc (à partir de la délibération C2023\_70) ; MOULY Didier (jusqu'à la délibération C2023\_70 et à partir de la délibération C2023\_72) ; PY Michel (jusqu'à la délibération C2023\_40) ; VIALADE Alain (jusqu'à la délibération C2023\_46 et à partir de la délibération C2023\_48) ;**

**Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées**

**OBJET : INSTANCES COMMUNAUTAIRES – Election du 15e vice-président**

**Vu** l'arrêté préfectoral N°MACIT-INTERCO-2021-180 en date du 29 juin 2021 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Monsieur le Président rappelle que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Par délibération n° C2020\_75 du 15 juillet 2020, modifiée par la délibération C2021\_81 du 28 juin 2021, la composition du Bureau communautaire a été fixée à 15 vice-présidents et 4 conseillers autres membres du Bureau, depuis complété par un cinquième conseiller autre membre du Bureau.

**Vu** la délibération du 23 mars 2023 relative à la composition du Bureau Communautaire,

**Considérant** que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Suite à la démission de Monsieur HERAS de son mandat de conseiller communautaire et de 1<sup>er</sup> Vice-Président du Grand Narbonne, le siège de 1<sup>er</sup> Vice-Président est demeuré vacant. Il a été procédé à son remplacement.

Monsieur Henri Martin a été élu en tant que 1<sup>er</sup> Vice-Président :

- Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président demeure au même rang ;
- Subséquemment : l'actuel 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> Vice-Président remontent tous d'un rang.

Il est proposé de procéder à l'élection d'un 15<sup>ème</sup> Vice-Président

Il est élu au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Bertrand MAQLUIER est candidat.

Après appel à candidature, il n'y a pas d'autre candidat.

Sont désignés comme assesseurs : Monsieur CESAR et Madame ABED.

Il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

Le Président procède à l'appel des conseillers communautaires qui déposent, à l'énoncé de leur nom, leur bulletin dans l'urne et signent la feuille d'émargement.

Election d'un 15<sup>ème</sup> Vice-Président :

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 67
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le Bureau (Article L66 du Code électoral) : 7 blancs et 4 nuls
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 56
- e. Majorité absolue : 29

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Bertrand MALQUIER	56	Cinquante-six

Proclamation du 15<sup>ème</sup> vice-président


Monsieur Bertrand MALQUIER a été proclamé 15<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

le : |PREF|  
et de sa publication  
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération

